

JACQUES BASTOGNE
MYRIAM BOUTON
RONALD JOURDE

REVISEURS ASSOCIES

Constellation pour la Compétence face au SIDA A.S.B.L.

Sentier des Cinq Bonniers, 25 à 1390 GREZ DOICEAU

Rapport du Reviser**Exercice social clôturé le 31 décembre 2008**

Conformément à la requête du président du conseil d'administration de votre association, nous avons l'honneur de vous faire part des conclusions de la mission de certification des états financiers qui nous a été confiée.

ATTESTATION SANS RESERVE DES COMPTES ANNUELS

Nous avons procédé au contrôle de la situation comptable pour l'exercice clos le 31 décembre 2008, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à 209.800,85 EUR et dont le compte de résultats se solde par une perte de l'exercice de 23.764,94 EUR.

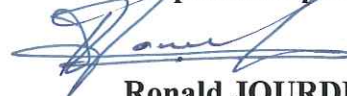
L'établissement des comptes annuels relève de la responsabilité de l'organe de gestion. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes sur la base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictées par l'Institut des Revisers d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs.

Conformément aux normes de révision précitées, nous avons tenu compte de l'organisation de l'association en matière administrative et comptable ainsi que de ses dispositifs de contrôle interne. Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de l'association les explications et informations requises pour notre contrôle. Nous avons examiné par sondages la justification des montants figurant dans les comptes annuels. Nous avons évalué le bien fondé des règles d'évaluation et le caractère raisonnable des estimations comptables significatives faites par l'association ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que ces travaux fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

* * *

A notre avis, la situation comptable pour l'exercice clos le 31 décembre 2008 donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'association, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Waterloo, le 3 avril 2009.**BASTOGNE & C°**
Représentée par**Ronald JOURDE**
Associé